Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 61 (1952)
Heft: 7

Artikel: À travers l'Allemagne des réfugiés : Berlin 1952
Autor: Vulliemin, Berthe
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555961

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui n'était pas sans danger d'infection auparavant.

A côté des blessés, il fallait songer aux malades. Ceux-ci représentèrent jusqu'aux 50 % des cas traités, et ils nécessitaient, eux, des traitements quotidiens.

La reconnaissance des Coréens traités à l'hôpital suédois était étonnante et la chronique de l'hôpital abonde en anecdotes touchantes prouvant la gentillesse et la simplicité de cœur de ce peuple resté si naïf et si croyant.

La lamentable situation des réfugiés

Un autre drame de cette guerre de Corée qui dure depuis plus de deux ans, c'est celui des réfugiés. Sur les vingt millions d'habitants que comptait la Corée, près de 15 millions, dont un grand nombre de réfugiés, habitent aujourd'hui le Sud. La mission suédoise a gardé un douloureut souvenir de ces longs cortèges de réfugiés qu'elle vit, à son arrivée, près de Pusan, qui retournèrent en novembre 1950 dans leur patrie ravagée par la guerre et qu'ils croyaient délivrée, et qui, quelques semaines plus tard, devaient s'enfuir à nouveau et redescendre au Sud. Des foules d'enfants orphelins vivent tant bien que mal dans leur abandon et leur misère, les Américains essayent de leur donner des abris dans des colonies ou des orphelinats. Mais quand ce malheureux pays pourra-t-il retrouver sa paix et son repos et se remettre à reconstruire? Il ne semble pas, hélas, que les événements permettent encore d'en avoir l'espérance.

A travers l'Allemagne des réfugiés

BERLIN 1952

par Berthe Vulliemin

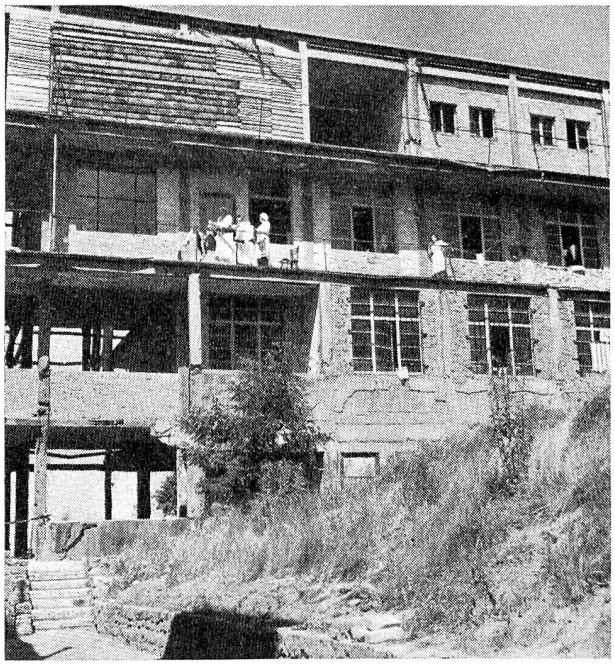

Cette maison demi-ruinée de Berlin-Ouest abrite des réfugiés. En été, ces familles ont au moins un toit. Mais que sera-ce en hiver... *Photos F. Eschen, Berlin*

Francfort - Tempelhof. Le pont aérien. (Les avions doivent suivre une ligne déterminée et voler à l'altitude de 2500 m, sinon, ils s'exposent à être mitraillés.) Immatérielle, suspendue aux nuages, la seule route, avec la ligne Hambourg - Berlin, qui, d'Est en Ouest, reste encore ouverte à l'espérance et à l'évasion. Puis, c'est Berlin, — ou plutôt le petit Berlin Ouest, car le secteur russe s'étale sur les deux tiers environ de la ville — un Berlin ravagé, couturé de blessures de guerre entre les frondaisons de ses allées, de ses parcs et de ses jardins. Ici et là s'amorce une grande artère bordée de boutiques, de cafés, de restaurants.

A Berlin-Ouest

Berlin Ouest, cet îlot battu de toutes parts, est devenu centre de refuge et terre d'asile. C'est au rythme de mille et plus par jour, qu'ils arrivent, isolés ou par familles.

Et pour Berlin, étranglé entre ses invisibles barrières, chaque semaine, les problèmes se multiplient et s'aggravent. Faut-il accueillir indistinctement tous les réfugiés? Comment les nourrir, les vêtir, leur assurer un abri?

Cependant, parmi ces transfuges, peuvent s'infiltrer des éléments indésirables, criminels de droit commun, fuyant une légitime condamnation, agents provocateurs, espions. Aussi la procédure est-elle longue avant d'obtenir droit de cité et de travail à Berlin, ou l'assurance de pouvoir être transporté plus loin, par avion, en quelque camp de l'Allemagne occidentale.

Pour être «reconnu», le réfugié doit prouver qu'il était «menacé dans son corps et dans sa vie», pour des motifs d'ordre politique, preuve

difficile à fournir et qui demande souvent un contrôle très long. A part cela, il doit passer par une douzaine d'autres instances — examen sanitaire, radioscopie, interrogatoire politique, attribution de logement, etc. Après une attente de quinze jours à cinq semaines, dans un des nombreux camps (environ 50) — fabriques désaffectées, anciens bunkers et baraquements militaires, demeures à demi écroulées, etc. — il apprend quel sera son sort.

La charge écrasante des autorités berlinoises

Environ 30 % des réfugiés sont «reconnus». Ils ont alors droit au travail dans un des Etats du Bund, à l'assurance vieillesse et à une indemnité d'établissement. Les uns, environ le 20 %, restent à Berlin-Ouest, où souvent ils ont de la famille. Les autres gagnent l'Allemagne occidentale par avion. Ces transports, pour les trois premiers mois de 1952, ont coûté 816 000 DM au Sénat de Berlin.

Les «non reconnus», en principe, devraient être refoulés, mais leur renvoi en zone Est, à cause même de leur départ, les exposerait à une condamnation. Aussi la plupart restent-ils à Berlin. Ils n'y ont pas droit au travail, et ne bénéficient d'aucune allocation ni assurance. Ils ne reçoivent que ce que leur vaut le droit d'asile, soit logement, nourriture et 5 DM par mois. On en compte plus de 120 000 à Berlin en ce moment.

En fait, si l'on additionne leur nombre à ceux des expulsés en vertu des accords de Potsdam de 1945, des pensionnés de guerre, veuves, orphelins, mutilés, prisonniers rentrant de Russie, chômeurs, etc. sur 2,2 millions d'habitants que compte Berlin-Ouest, le Sénat doit en entretenir totalement ou en partie, un million.

Des camps, de la misère, et des hommes

J'ai visité maints de ces camps, entre autres celui aménagé à la frontière de la zone, dans deux maisons à demi ruinées par les bombardements. L'admirable infirmière qui en a la charge a été elle-même longtemps prisonnière des Russes. Dans les chambres, sommairement meublées, les familles s'entassent, souvent à plusieurs par lit. Mais le réfectoire est spacieux, la nourriture abondante. Cependant, le linge de literie fait défaut, les couvertures militaires sont rapiécées et les enfants, toujours nombreux, errent dans les couloirs glacés ou jouent dans la rue, sur les tas de démolitions.

Et cet autre camp, installé dans une ancienne usine à gaz, transformée en bunker pendant la guerre. On y voit surtout des hommes. Deux à trois par cellule, sans fenêtre. La plupart désœuvrés. Non seulement des Allemands, mais des Polonais, des Hongrois, des Tchèques, des Roumains, etc. Tous ont passé par les camps, la prison ou les mines de Russie.

«Je veux travailler! Travailler!» répète l'un d'eux avec une sourde colère. On le sent à bout de nerfs, exaspéré. Sans doute est-il nourri, logé, et dispose-t-il de 5 DM par mois, mais il n'a pas le droit de travailler. Que peut-on entreprendre avec 5 DM par mois? Et l'attente se prolonge... se prolonge... Et, de solution, il n'y en a pas.

D'autres semblent hébétés. Résignés? Non, usés. Ils ont passé par trop de souffrances, trop d'horreurs. Leur dernière énergie, ils l'ont employée à fuir. Ils comptaient trouver en zone Ouest, non seulement la liberté, mais la possibilité de reconstruire un foyer, d'exercer leur métier, de vivre comme tout le monde. Trop grande est leur désillusion pour qu'ils puissent encore réagir.

Solitudes et promiscuités sans espoir

Ces hommes isolés sont peut-être les plus à plaindre. C'est terrible à voir un homme, surtout un jeune, complètement désœuvré, désespéré, dont la vie, l'effort ont perdu sens et valeur, qui se sent inutile, une charge pour la communauté et devant qui l'avenir reste totalement bouché. La femme, en général, se laisse plus facilement distraire. Ne trouve-t-elle pas toujours quelque chose à raccommoder, à nettoyer, des légumes à éplucher? Et quand il y a un enfant, c'est une bénédiction, car l'enfant suscite en ses parents, par le souci même qu'ils ont de lui, des forces insoupçonnées, qui les forcent à tenir bon et à aller de l'avant.

D'autres camps encore: celui où venaient d'arriver les réfugiés de la nuit. L'immense salle à couchettes superposées. Les visages encore fermés par la longue discipline de silence et de dissimulation. Les familles groupées en nœuds serrés. Les deux jeunes filles et leur frère, visiblement de condition aisée, encadrant farouchement leur mère; la jeune femme allaitant son bébé; le ménage de petits

employés; le vieux couple de paysans effarouchés; le professeur myope et voûté; la jolie dactylo... un soixantaine d'êtres humains de tous les âges, de tous les milieux, s'organisant pêle-mêle dans ce local improvisé, les petites valises de la fuite, ou les paquets mal ficelés — dorénavant et pour longtemps peut-être, leurs seuls biens — étalés ou entrouverts sur la méchante couverture militaire recouvrant leur grabat, et s'apprêtant à passer la première nuit de leur nouvelle vie de déracinés, d'assistés, de réfugiés...

Mais à quoi bon poursuivre cette lamentable évocation? De camp en camp, avec quelques variantes, la fresque humaine reste la même: des êtres, en apparence vivants, mais en réalité des sortes de fantômes, ballotés de bureaux en bureaux, de bunkers en baraquements, sans argent, sans travail, sans raison d'être, sans un droit, sans un lieu où ils puissent se considérer vraiment chez eux, où ils aient une place bien à eux. Quand tout est ainsi coupé, qu'il n'y a plus de racines, plus de cadre familier, plus d'avenir, quel sens peut encore avoir la vie, et à quoi rime l'effort?

Dans six ans, peut-être...

Oui, pendant que, l'âme tranquille, nous poursuivons fièvreusement nos occupations quotidiennes, nous plaignant de ceci, maugréant contre cela, échafaudant maints heureux projets, ces millions de gens — expulsés à la suite des accords de Potsdam de 1945 et réfugiés de ces dernières années, de hier et de demain — attendent un changement, un espoir qui n'arrivent jamais.

Le plan de leur établissement et de leur absorbtion par le circuit économique, plan élaboré par le Gouvernement allemand, exigera six ans pour être réalisé. Encore six ans d'attente (cela en totalisera douze, pour ceux de 1945-1946!), d'incertitude, de misère, de totale dépendance, six ans où l'on ne sera guère plus libre qu'un emmuré vivant!

Et ce drame se joue à quelques centaines de kilomètres de chez nous, le drame de ces millions de gens, dont chacun porte en lui les cicatrices ou les blessures béantes de sa tragédie particulière.

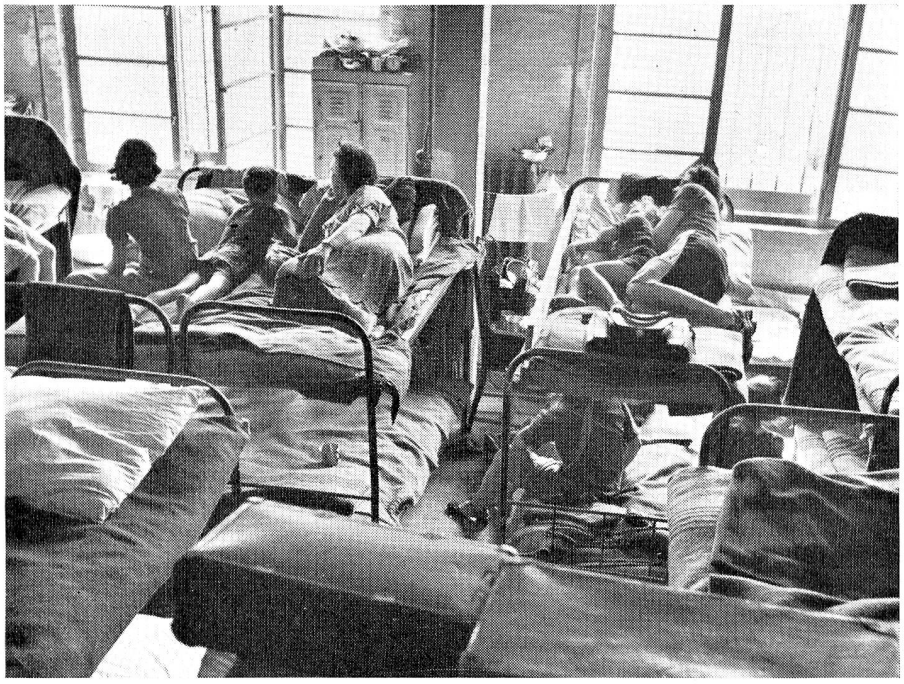

Et les enfants. On en compte 5,5 millions, dont 1,25 million sont orphelins de père et 250 000 orphelins des deux parents. Parmi eux, un très grand nombre n'ont connu de notre monde, qui peut être si beau, que la vie sordide des camps, et leur atroce et malsaine promiscuité.

Il faudrait des mots frais, jeunes et vifs, pleins de dynamisme et de chaleur, pour communiquer à nos sensibilités émoussées par les années de guerre et leur cortège de souffrances, le sentiment de l'actuelle détresse où se trouvent tous ces gens, et pour allumer en nous l'étincelle généreuse qui nous réveillera à la notion de l'urgence d'une action générale de secours à entreprendre.

En Bavière, en Franconie aussi...

J'ai aussi eu l'occasion de visiter des réfugiés dans le nord de la Bavière, en Franconie et dans le Spessart.

Bien qu'il en arrive encore quotidiennement environ 200 par jour de la zone russe, la majo-

rité d'entre eux sont des expulsés des accords de Potsdam — Allemands des Sudètes, de Bessarabie, de Yougoslavie, de la Volga, des Provinces baltes. Déracinés de chez eux depuis plus de cinq ans, ils semblent avoir déjà pris un peu plus l'habitude du total dépaysement que représente l'exil, la séparation, la privation de tout bien concret — ne fût-ce qu'une armoire ou un lit bien à soi, auquel s'appuyer pour relever la tête et raffermir sa résistance morale.

Ils ont, en apparence du moins, retrouvé une sorte d'équilibre dans le précaire et la misère. Avec la maigre allocation que leur assure l'Etat — 20 à 25 DM par semaine et par famille — et par des prodiges d'ingéniosité et d'économie, beaucoup d'entre eux sont arrivés à se procurer un logis séparé, une chambre louée, où s'entassent parents et enfants, mais qui leur assure un semblant d'intimité et de foyer.

J'ai vu, entre autres, un couple de Yougo-Slaves qui, de leurs seules mains, façonnant le bois et les briques de ciment, ont construit, sur une lande abandonnée à quelque distance de Bamberg, une maison entière, où ils habitent avec leurs cinq enfants. Bricolant, élevant des poules et des lapins, cuisant eux-mêmes leur pain, affairés de l'aube à la nuit, ils ont retrouvé joie de vivre et dignité. Mais ils sont une exception... Au camp de Rieneck, 26 familles, soit 130 individus, mangent, dorment, vivent encore dans une seule pièce. Mais ils ont réussi ce tour de force de s'entendre entre eux!

La liste pourrait s'allonger à l'infini, et chacun de ces êtres, pris séparément, dans son drame particulier, pourrait faire le sujet d'une tragédie entière. Mais, à quoi bon allonger? Vous avez compris maintenant à quoi serviront les dons que vous pourrez adresser à la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants... ne serait-ce que pour faire naître ce bouleversant sourire sur le visage émacié d'un petit, à la vue des trésors que renferme le gros paquet de la Croix-Rouge que lui adresse, de bien loin, un parrain inconnu...

UN COMMENTAIRE DES NOUVELLES CONVENTIONS DE GENEVE [1]

En raison même de leur objet essentiel — la défense de la personne humaine en temps de guerre — les Conventions de Genève de 1949, ratifiés déjà par plus de 20 pays, ont été rédigées de façon à être comprises de tous.

Cependant, un commentaire de ce vaste ensemble de règles était nécessaire. L'étude des Conventions prendra d'autant plus de valeur que l'on connaîtra les raisons profondes de leur élaboration, les débats de la Conférence diplomatique dont elles sont issues et les liens entre leurs dispositions qui en éclairent le sens.

C'est pourquoi, le C. I. C. R. a estimé opportun, d'entreprendre le commentaire des Conventions nouvelles. Il a confié cette tâche de longue haleine à ceux de ses collaborateurs qui ont préparé l'œuvre de revision et se sont trouvés étroitement associés aux travaux de la Conférence diplomatique de 1949.

Le commentaire de la Ire Convention de Genève de 1949 vient de sortir de presse, il est dû en majeure partie à M. J.-S. Pictet, directeur des Affaires générales du C. I. C. R. Ce fort volume de 542 pages analyse, de façon complète, les dispositions de la Convention pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, la traditionelle «Convention de Genève» qui, conclue en 1864, vient de subir sa troisième revision.

Son importance est capitale. Elle est le point de départ du vaste mouvement de droit international pour la protection des victimes de la guerre que constitue l'ensemble des Conventions. C'est aussi la charte fondamentale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

On trouvera, dans l'ouvrage qui lui est consacré, une analyse des dispositions concernant le respect et les soins dus aux blessés et aux malades des armées, la protection du personnel sanitaire affecté à leur service, le sort des étabilssements et du matériel qui leur sont réservés et, enfin, l'emploi du signe de la croix rouge et sa défense contre les abus.

Le commentaire dépasse les matières qui jusqu'alors faisaient traditionnellement partie de la Ire Convention. Il analyse les règles nouvelles, de portée générale, que la Conférence diplomatique de 1949 décida d'introduire, dans chacune des quatre Conventions. C'est ainsi qu'il traite de leur application dans les différents cas de conflit et notamment au cours des guerres civiles, de leur contrôle par les puissances protectrices et leurs substituts, des sanctions pénales frappant les auteurs d'infractions, sujets d'actualité et intéressant des cercles étendus.

Ainsi qu'il est dit dans l'Avertissement: «*Le Comité international espère que ce commentaire sera utile à tous ceux qui, au sein des gouvernements, des forces armées et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, assument des responsabilités dans l'application des Conventions de Genève, de même qu'aux nombreuses personnes, militaires et civiles, en faveur de qui ces Conventions ont été conclues. Il souhaite aussi, en publiant cette étude, contribuer à la diffusion de ces Conventions — condition indispensable de leur efficacité — et au rayonnement de leurs principes dans le monde.*»

[1] Les Conventions de Genève du 12 août 1949. Commentaire publié sous la direction de Jean S. Pictet, directeur des affaires générales du Comité international de la Croix-Rouge. — I. La Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne. Genève, Comité international de la Croix-Rouge. 1952. — In-8 (155 x 230), 542 p. Edition brochée 12 fr., reliée 15 fr.

NOUS AVONS LU...

«La Revue internationale de la Croix-Rouge» (Genève, août 1952): 4 années d'activité du C. I. C. R.; Le droit des gens et l'humanité, par M. Max Huber; L'esprit des civilisations anciennes de l'Extrême-Orient, par M. P. Demiéville.

*

Do octobre 1952, documents sur la XVIIIe Conférence de la Croix-Rouge à Toronto.